

**Herbicide PLUS**  
**Pâte Granulée**

COMMERCIAL

**EN VENTE POUR UTILISATION DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES ET LA RÉGION DE  
LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE BRITANNIQUE**

**LIRE L' ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

Ce produit doit être utilisé en combinaison avec Triumph FM

**N° D'HOMOLOGATION 21645 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**GARANTIE** : Thifensulfuron méthyl 75%

**CONTENU NET** : 162 grammes

Bayer CropScience Inc..  
Suite 100, 3131 114<sup>th</sup> Avenue S.E., Calgary, Alberta, T2Z 3X2  
Téléphone: 1-888-238-6747

DuPont Canada Inc. Agricultural Products  
Box 2300, Streetsville, Mississauga, Ontario L5M 2J4  
Téléphone: 1-800-667-3925 Toll Free

L'Herbicide PLUS est distribué par Bayer CropScience Inc..

## **PRÉCAUTIONS:**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION  
ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS.  
NE PAS CONTAMINER LES ÉTENDUES D'EAU

### **PREMIERS SOINS:**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer IMMÉDIATEMENT les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin ou un centre antipoison.

**CONTACT AVEC LA PEAU:** Rincer la peau avec de l'eau et du savon. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les utiliser de nouveau.

**INGESTION:** Faire boire beaucoup d'eau et provoquer le vomissement. Répéter jusqu'à ce que le liquide vomi soit clair. Appeler un médecin ou un centre antipoison.

**INHALATION:** Si inhalé, retirer la victime à l'air frais. Si nécessaire, assister la victime pour l'aider à respirer. Faire venir un médecin ou appeler un centre antipoison.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Administrer un traitement symptomatique.

### **ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**

**Entreposage :** Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des semences, de la nourriture pour humains ou pour animaux. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

**Élimination :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE:**

Pour la gestion de la résistance, l'Herbicide PLUS Pâte Granulée est herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide PLUS Pâte Granulée et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- ◆ Dans la mesure du possible, alterner l'Herbicide PLUS Pâte Granulée ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- ◆ Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- ◆ Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- ◆ Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- ◆ Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- ◆ Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- ◆ Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de DuPont ou composer le numéro sans frais de DuPont 1 800 667-3925.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**AVIS À L'ACHETEUR :**

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peut entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

L'achat de ce produit ne confère aucun droit aux brevets de pays autres que le Canada.

GROUPE	1	HERBICIDE
--------	---	-----------

**TRIUMPH® PLUS**  
**MÉLANGE EN CUVE HERBICIDE**  
**DE POSTLEVÉE**

**POUR UTILISATION DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS (SAUF LE BLÉ DUR), ET  
DANS LES SEMIS DE GRAMINÉES POUR LE FOURRAGE ET LA SEMENCE :  
AGROPYRE ÉLEVÉ, AGROPYRE INTERMÉDIAIRE, AGROPYRE GRÊLE, AGROPYRE  
DU NORD, AGROPYRE DE L'OUEST, FÉTUQUE ÉLEVÉE, FÉTUQUE ROUGE  
TRAÇANTE, BROME INERME, BROME DES PRÉS**

**EN VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS LA  
RÉGION DE LA RIVIÈRE PEACE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

**USAGE COMMERCIAL**

Avertissement      Poison

**AVERTISSEMENT** - IRRITANT CUTANÉ  
ET SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL  
**DANGER** - IRRITE LES YEUX

**Ce mélange en cuve contient :**

**TRIUMPH FM - N° D'ENREGISTREMENT : 22348**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**GARANTIE** : fénoxaprop-p-éthyl 56 g/L

MCPA (équivalent) 256 g/L (présent sous forme d'ester)

**PLUS - N° D'ENREGISTREMENT : 21645**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**GARANTIE** : thifensulfuron-méthyle 75 %

**CONTENU NET :**

**PLUS**-162 GRAMMES

**TRIUMPH FM**-13,3 LITRES

**LIRE L'ÉTIQUETTE**  
**AVANT L'EMPLOI**

**Bayer CropScience Inc.**  
Suite 100, 3131 114 Ave SE  
Calgary, AB T2Z 3X2  
Tél. : 1-888-238-6747

Herbicide TRIUMPH PLUS

*Table des matières*

*Section numéro :*

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le produit 1

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

Précautions, vêtements et  
équipement protecteurs 2

Premiers soins et renseignements  
toxicologiques 3

Précautions et données  
environnementales 4

Entreposage 5

Élimination 6

MODE D'EMPLOI

Cultures, mauvaises herbes, doses,  
périodes d'applications et  
précautions 7

Mélanges en cuve 8

Directives d'application et  
précautions 9

Instructions de mélange 10

Nettoyage du pulvérisateur 11

Gestion de la résistance aux 12

herbicides, alimentation du bétail  
et délai d'attente 13

Avis 14

Pour plus de renseignements, communiquez avec:

**Bayer CropScience Inc.**  
Suite 100, 3131 114 Ave SE  
Calgary, AB T2Z 3X2  
Tél. : 1-888-238-6747

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### Section 1 : Le produit

- EN VENTE POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LES PRAIRIES ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE PEACE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE.
- TRIUMPH PLUS est un mélange en cuve herbicide de postlevée qui permet la suppression de certaines mauvaises herbes à feuilles larges et graminées annuelles.
- **Un bidon de 13,3 litres (2,9 gallons) de TRIUMPH FM combiné au contenant de 162 grammes (5,7 onces) de PLUS suffit à traiter 8,1 hectares (20 acres).**

## SÉCURITÉ ET MANUTENTION

### Section 2 : Précautions, vêtements et équipement protecteurs

#### PRÉCAUTIONS :

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** IRRITE LES YEUX ET LA PEAU. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Nocif en cas d'inhalation. NE PAS RESPIRER LES VAPEURS NI LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org/](http://www.cropro.org/).

#### Vêtements et équipement protecteurs :

- Porter des vêtements de travail tels qu'une combinaison, une chemise à manches longues, des gants et un tablier résistant aux produits chimiques, de l'équipement de protection oculaire (lunettes ou écran facial) et un respirateur durant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Les gants résistant aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition des mains. TOUJOURS mettre des gants pour les opérations de mélange/chargement et lors des réparations/ajustements aux pulvérisateurs ou aux buses. NE PAS METTRE DE GANTS EN CUIR OU EN TISSU.
- Après l'emploi, rincer les gants à l'eau et au savon avant de les enlever et bien se laver les mains avant de manger, de fumer ou de boire.
- Nettoyer l'équipement protecteur chaque jour.

### **Section 3 : Premiers soins et renseignements toxicologiques**

#### **PREMIERS SOINS :**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**Ingestion :** En cas d'ingestion de la solution à pulvériser du mélange en cuve ou de TRIUMPH FM, **NE PAS** provoquer le vomissement mais emmener immédiatement le patient à l'hôpital le plus proche en emportant avec soi le mode d'emploi ou le contenant étiqueté, ou communiquer avec un centre antipoison.

En cas d'ingestion de PLUS, faire boire une grande quantité d'eau et provoquer le vomissement. Répéter jusqu'à ce que les vomissements soient claires. Obtenir des soins médicaux ou communiquer avec un centre antipoison.

**Contact avec les yeux :** En cas de contact avec les yeux, rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes et emmener le patient à l'hôpital immédiatement, en emportant avec soi le mode d'emploi ou le contenant étiqueté, ou communiquer avec un centre antipoison.

**Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, enlever les vêtements contaminés et bien laver la peau avec de l'eau et du savon.

**Inhalation :** En cas d'inhalation, amener la personne incommodée à l'air frais.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les services d'information médicale Bayer CropScience, au 1-800-334-7577.

Ce mélange en cuve contient des **DISTILLATS DU PÉTROLE**.

### **Section 4 : Précautions et données environnementales**

- **ATTENTION :** TOXIQUE POUR LES POISSONS. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres d'un plan d'eau ou d'un marécage. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau, étangs, lacs, rivières, ruisseaux et fossés d'irrigation par application directe, dérive de pulvérisation ou durant le nettoyage et le rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.
- Ne pas appliquer sur une terre dont l'eau résiduaire sera utilisée pour irriguer la culture. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation.
- Faire en sorte que la dérive de pulvérisation n'atteigne pas les plantes sensibles et les zones non ciblées.
- UTILISER UNIQUEMENT AUX FINS RECOMMANDÉES ET AUX DOSES RECOMMANDÉES.

- Ce produit contient un distillat du pétrole qui est modérément à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques durant l'application. NE PAS contaminer ces systèmes par suite d'une application directe, de l'élimination des déchets ou du nettoyage de l'équipement.

### **Section 5 : Entreposage**

- Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue ou d'autres sources de chaleur.
- NE PEUT PAS être entreposé sous le point de congélation.
- Si le produit est entreposé pendant au moins un an, bien secouer avant d'utiliser.
- Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation animale, des semences, des engrais, des plantes et des denrées.
- Ne pas utiliser ni entreposer dans la maison ou autour de celle-ci.
- Entreposer dans le contenant d'origine.

### **Section 6 : Élimination**

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** S'il reste de la solution de pulvérisation dans le réservoir après le traitement, elle doit être pulvérisée sur le périmètre du champ qui vient d'être traité, NON PAS SUR LA CULTURE, à l'écart des sources d'approvisionnement en eau, fossés, canaux d'irrigation et végétation à préserver.

**ÉLIMINATION DU CONTENANT RECYCLABLE :** Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant: 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. 2. Rendre le contenant inutilisable. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR :** Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.



## MODE D'EMPLOI

### Section 7 : Cultures, mauvaises herbes, doses, périodes d'application et précautions

#### CULTURE

#### STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉE

Blé de printemps (sauf le blé dur) 2 à 6 feuilles sur la tige principale plus 3 talles (ZADOKS 11 à 16,23)

Semis de graminées pour le fourrage et la semence :  
agropyre élevé, agropyre intermédiaire, agropyre grêle, agropyre du Nord, 2 à 4 feuilles  
agropyre de l'Ouest, fétuque élevée, fétuque rouge traçante, Traiter les graminées ne devant pas être récoltées comme fourrage ou données en pâturage l'année de l'application.  
brome inerte, brome des prés

#### Précautions :

- Ne pas traiter le blé de printemps s'il est contre-ensemencé de cultures fourragères, sauf celles qui sont mentionnées sur l'étiquette.
- Ne pas appliquer sur les cultures non homologuées comme le blé dur, l'orge ou l'avoine, car ces cultures risquent d'être abîmées.
- Le mélange en cuve TRIUMPH PLUS NE PEUT être appliqué sur une culture pour laquelle il N'EST PAS homologué.

#### MAUVAISES HERBES

#### STADE FOLIAIRE RECOMMANDÉ

#### Graminées annuelles :

Folle avoine 1 à 6 feuilles (jusqu'à l'apparition de la troisième talle)  
Sétaire verte (millet sauvage)  
Sétaire glauque

#### Mauvaises herbes à feuilles larges :

Tournesol annuel 2 à 4 feuilles  
Neslie paniculée  
Bardane  
Lampourde  
Prêle des champs\*  
Sagesse-des-chirurgiens\*\*  
Cranson velu\*  
Kochia à balais  
Moutardes\*\*\*  
Plantain\*  
Laitue scariole  
Herbes à poux

Ansérine de Russie  
Bourse-à-pasteur\*\*  
Vesce sauvage  
Radis sauvage

Spargoute des champs                      Moins de 10 cm de haut ou de  
Saponaire des vaches                      diamètre  
Renouée scabre  
Ortie royale  
Renouée persicaire  
Chénopode blanc  
Amarante à racine rouge  
Soude roulante  
Stramoine\*\*  
Canola spontané (colza)  
Moutarde des champs  
Chardon des champs\*\*\*\*

Stellaire moyenne                              1 à 6 feuilles

Renouée liseron                                1 à 3 feuilles

\*        Suppression des parties aériennes seulement

\*\*       Semis de printemps seulement

\*\*\*     À l'exception de la moutarde des chiens et de la moutarde  
          tanaïsie verte

\*\*\*\*    Croissance interrompue seulement (on la reconnaît à une  
          hauteur réduite et/ou à un ralentissement de la croissance  
          et/ou à un jaunissement des feuilles et/ou un brunissement  
          des feuilles. Les plantes dont la croissance a été  
          interrompue récupèrent habituellement.)

**Doses :**

- Les deux produits du mélange en cuve doivent être appliqués ensemble à la dose recommandée, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes et/ou la tolérance de la culture seront réduites.
- Pour traiter 8,1 hectares, combiner un contenant de Triumph FM (13,3 L) et un contenant de Plus (162 g). Dose équivalentes : 1,64 L/ha de Triumph FM combiné à 20 g/ha de Plus. Ne pas dépasser ces doses.
- **Précaution :** Ne pas dépasser un total de 20 grammes de Plus (thifensulfuron-méthyle) par hectare par année de culture. Ce mélange en cuve ne doit être appliqué qu'une fois par année.

**Périodes d'application :**

- Appliquer sur les mauvaises herbes levées en pleine croissance, selon les stades foliaires indiqués. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application ne seront pas supprimées. Une application tardive se traduira par une réduction du degré de suppression et par des dommages à la culture.
- La sensibilité optimale des mauvaises herbes et la tolérance des cultures surviennent habituellement au stade de 3 à 4 feuilles des cultures et des mauvaises herbes. Pour une tolérance maximale de la culture, appliquer sur le blé qui compte entre 2 et 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles (ZADOKS 11 à 16,23). Au-delà de ce stade, l'application risque d'abîmer le blé de printemps.
- Si l'application du mélange en cuve TRIUMPH PLUS n'est pas possible en raison d'une germination inégale des mauvaises herbes ou d'une germination différentielle des mauvaises herbes et de la culture, consulter le malherbologue de la région ou les recommandations provinciales en matière de suppression pour connaître la meilleure autre méthode de suppression.
- Lorsque les conditions sont difficiles ou que le couvert végétal est dense, une application hâtive améliorera le suppression des graminées.
- Si un autre pesticide a déjà été appliqué, attendre 7 jours avant d'appliquer TRIUMPH PLUS. Après l'application de TRIUMPH PLUS, attendre 4 jours avant d'appliquer un autre pesticide.

- Ne pas faire plus d'une application par année du mélange en cuve TRIUMPH PLUS sur un champ.
- Ne pas appliquer le mélange en cuve TRIUMPH PLUS sur le blé de printemps dans les 80 jours précédant la récolte.

**Précautions :**

- Ne pas appliquer si des averses sont prévues dans les deux heures précédant la pulvérisation.
- Ne pas appliquer sur une culture soumise à des conditions météorologiques difficiles, au gel, à une faible fertilité, à la sécheresse, à un sol saturé d'eau, aux dommages causés par la maladie ou les insectes, à défaut de quoi la culture risque d'être abîmée.
- Durant les périodes de stress, les plantes ne sont pas en pleine croissance; une application de TRIUMPH PLUS risque de réduire le degré de suppression des mauvaises herbes ou d'abîmer les cultures.
- Certaines mauvaises herbes à feuilles larges peuvent ne pas être supprimées si le degré d'infestation est élevé, si les mauvaises herbes sont en boutons ou si le temps est frais et sec.

**Section 8 : Mélanges en cuve**

**Lontrel®**

**Pour les mauvaises herbes à feuilles larges vivaces (chardon des champs) dans le blé de printemps (sauf le blé dur) seulement :**

Combiner le mélange en cuve TRIUMPH PLUS à l'herbicide Lontrel 360 (360 g/L) pour obtenir une suppression pendant toute la saison du chardon des champs. Incorporer l'herbicide Lontrel 360 (360 g/L) à raison de 0,21 litre par hectare. Un contenant de 4,45 litres d'herbicide Lontrel 360 suffit à traiter 21,2 hectares. Consulter l'étiquette de l'herbicide Lontrel 360 pour obtenir d'autres données sur les restrictions d'application et les nouvelles cultures. Appliquer sur le chardon des champs jusqu'à une hauteur de 15 cm.

**Section 9 : Directives d'application et précautions**

**Méthode d'application :**

- L'application doit être faite dans au moins 55 à 110 litres d'eau par hectare, à une pression de 275 kPa, ou 310 kPa si des clapets de non-retour sont utilisés, et à une vitesse d'avancement de 6 à 8 km à l'heure.

- Des buses à jet plat de 80° ou 110° sont recommandées pour obtenir un épandage optimal. Utiliser des tamis de filtre de 50 mailles au plus (métal ou nylon).
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'équipement d'application par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.
- NE PAS APPLIQUER PAR AVION.
- L'ÉPANDAGE UNIFORME EST IMPORTANT POUR OBTENIR UN BON DEGRÉ DE SUPPRESSION. **Des volumes d'eau plus élevés doivent être utilisés si le couvert de la culture et des mauvaises herbes est dense, afin d'assurer un épandage uniforme des mauvaises herbes ciblées.** L'application de la solution à un angle avant de 45° et des volumes d'eau supérieurs permettront une pénétration accrue du couvert végétal ainsi qu'un meilleur épandage.

**Précaution :** Appliquer uniformément et éviter le chevauchement de pulvérisation. Fermer la rampe de pulvérisation au moment du démarrage, des virages, d'un ralentissement ou de l'immobilisation de l'équipement afin de prévenir les dommages résultant d'une application excessive.

#### **Section 10 : Directives de mélange**

1. S'assurer que le réservoir de pulvérisation, les conduites et le filtre sont bien propres.
2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et démarrer l'agitation ou la conduite de retour en cuve.
3. Mélanger PLUS (contenant n° 1) dans l'eau en ajoutant lentement la quantité appropriée de produit dans 20 L d'eau puis verser dans le réservoir de pulvérisation. Bien agiter jusqu'à ce que PLUS soit complètement en suspension.
4. Ajouter lentement la quantité appropriée d'herbicide Lontrel 360, s'il y a lieu.
5. Ajouter TRIUMPH FM (contenant n° 2) et continuer l'agitation.
6. Rincer trois fois les contenants vides et verser les rinçures dans le réservoir de pulvérisation.
7. Ajouter le reste d'eau tout en agitant. Pulvériser immédiatement. La solution de pulvérisation NE DOIT PAS reposer dans le réservoir jusqu'au lendemain.

8. Nettoyer à fond les buses, les tamis et le réservoir de pulvérisation avant d'utiliser un autre pesticide. Les autres cultures, en particulier celles qui sont à feuilles larges, risquent d'être abîmées par les résidus du mélange en cuve TRIUMPH PLUS.

**Note** : NE PAS UTILISER DE SURFACTANT AVEC CE MÉLANGE EN CUVE. NE PAS MÉLANGER EN CUVE AVEC D'AUTRES ADJUVANTS CHIMIQUES, PESTICIDES OU ENGRAIS.

## **Section 11 : Nettoyage du pulvérisateur**

### **Nettoyage avant et après le traitement :**

Avant d'utiliser le mélange en cuve TRIUMPH PLUS, procéder à un nettoyage complet du réservoir de pulvérisation, des conduites et du filtre. L'équipement de pulvérisation doit être rincé trois fois à l'aide d'une puissante solution d'eau et de détergent. Il est fortement recommandé de recurer le réservoir.

Ne pas vider ni rincer l'équipement sur la végétation désirable ou à proximité. Pour éviter les dommages ultérieurs à d'autres cultures, immédiatement après la pulvérisation et avant de pulvériser sur d'autres cultures, bien enlever toute trace du mélange en cuve TRIUMPH PLUS de l'équipement de mélange et de pulvérisation, comme suit :

**TRAITEMENT ULTÉRIEUR DANS LE BLÉ DUR, L'ORGE, LE SEIGLE OU LE LIN** : Au moment de traiter le blé dur, l'orge, le seigle de printemps ou d'automne ou le lin, immédiatement après l'application du mélange en cuve TRIUMPH PLUS, nettoyer le pulvérisateur en le rinçant à fond avec une solution d'eau et de détergent ou avec un agent nettoyant.

**TRAITEMENT ULTÉRIEUR DANS DES CULTURES À FEUILLES LARGES** : DANS TOUS LES CAS, avant de pulvériser une culture à feuilles larges (comme le canola, les pois, les lentilles, la luzerne et autres légumineuses fourragères, les betteraves à sucre, les légumes, etc.) procéder à un nettoyage complet du réservoir, car le produit PLUS du mélange en cuve TRIUMPH PLUS peut abîmer les cultures sensibles à de très faibles concentrations. Suivre les directives de nettoyage ci-après pour s'assurer du nettoyage approprié du pulvérisateur et de l'élimination du mélange en cuve TRIUMPH PLUS.

**NOTE** : Les cultures à feuilles larges peuvent être abîmées par les résidus du mélange en cuve TRIUMPH PLUS dans le réservoir de pulvérisation, même après plusieurs applications d'un autre produit. Il est impératif de bien nettoyer le réservoir de pulvérisation et d'y enlever toute trace du mélange en cuve TRIUMPH PLUS avant de traiter une culture à feuille large.

**INSTRUCTIONS DE NETTOYAGE AVANT DE PULVÉRISER DES CULTURES À FEUILLES LARGES** : L'agent de nettoyage approprié peut être de l'ammoniac domestique (minimum de 3 % d'ammoniac) ou un agent nettoyant à base d'ammoniac contenant au moins 3 % d'ammoniac.

1. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant de l'eau et un agent nettoyant.
2. Vider le réservoir puis faire circuler de l'eau propre dans le réservoir, dans la rampe et dans les tuyaux pendant au moins 10 minutes. Inspecter le réservoir pour s'assurer que tous les résidus visibles ont été enlevés. Au besoin, répéter cette étape. **NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR À PROXIMITÉ D'UN PUIS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VÉGÉTATION DÉSIRABLE.**

**Si le réservoir de pulvérisation est équipé de buses de lavage rotatives ou comporte un système d'agitation qui permette de mouiller toutes les pièces du réservoir, passer à l'étape 6.**

3. Remplir le réservoir d'eau propre tout en y versant 1 litre d'agent nettoyant par 100 litres d'eau. Faire circuler la solution dans la rampe et les tuyaux puis ajouter suffisamment d'eau pour remplir le réservoir. Laisser reposer 15 minutes sans agitation. Faire circuler de nouveau dans les rampes et les tuyaux, puis vider le réservoir.
4. Répéter l'étape 3.
5. Passer à l'étape 9.
6. Si le réservoir de pulvérisation est équipé de buses de lavage rotatives ou comporte un système d'agitation qui permette de mouiller toutes les pièces du réservoir, procéder comme suit : remplir le réservoir d'eau environ au quart, puis verser 1 litre d'agent nettoyant par 100 litres d'eau.
7. Mettre les buses rotatives ou le système d'agitation en marche pendant au moins 15 minutes, en s'assurant que TOUTES les surfaces intérieures du réservoir sont recouvertes de la solution d'eau et d'agent nettoyant. Au bout d'environ 5 minutes d'agitation, faire circuler la solution dans les tuyaux et la rampe pendant environ 2 minutes. Vider le réservoir.
8. Répéter les étapes 6 et 7.
9. Rincer à fond le réservoir, les tuyaux et la rampe avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes.

**Précaution** : Ne pas utiliser d'ammoniac comportant un agent blanchissant chloré. Ce type d'ammoniac libère un gaz à odeur de

moisi chlorée pouvant causer une irritation des yeux, de la gorge et des poumons.

## **Section 12 : Gestion de la résistance aux herbicides**

Gestion de la résistance à PLUS et les composantes # 1 de Triumph Plus, font partie des herbicides du groupe 1 et 2, respectivement. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes aux composantes du mélange en cuve TRIUMPH PLUS et à d'autres herbicides des groupes 1 et 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le mélange en cuve TRIUMPH PLUS ou d'autres herbicides des groupes 1 et 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant Bayer de votre région, ou appeler Bayer CropScience au numéro sans frais 1-888-283-6847.



### **Section 13 : Alimentation du bétail et délai d'attente**

- Les cultures de blé de printemps traitées ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ou comme fourrage; il n'y a pas assez de données disponibles pour l'instant pour appuyer un tel usage.
- Ne pas appliquer le mélange en cuve TRIUMPH PLUS dans les 80 jours précédant la récolte.

### **Section 14 : Avis**

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**AVIS À L'ACHETEUR** : La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

**POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC :**

**Bayer CropScience Inc.**  
Suite 100, 3131 114 Ave SE  
Calgary, AB T2Z 3X2  
Tél. : 1-888-238-6747

TRIUMPH et TRIUMPH PLUS sont des marques déposées de Bayer.  
SPRAFOIL est une marque déposée de D & W Industries.  
LONTREL est une marque déposée de Dow Elanco.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )